

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont M. et Mme GASPARD - MOL demeurant Rue de Rosières 26 à 1301 Bierges.

Le terrain concerné est situé Rue de Rosières, 26 à 1301 Bierges et cadastré division 3, section A n°9B.

Le projet consiste 3 éléments distincts :

1. La démolition de l'extension existante implantée en façade arrière.
2. La construction d'une nouvelle extension sur un niveau de 30 m² implantée sur toute la longueur de la façade arrière, toiture plate végétale, hauteur maximale de 3,40 m.
3. La modification de l'enveloppe du bâtiment :
 - Création de 2 lucarnes à toiture plate (une sur chaque versant de la toiture), implantées au centre de chaque versant, de 6,10 m de longueur et 2,40 m de hauteur.
 - Isolation des élévations et de la toiture, crépi sur isolant pour toutes les façades existantes et celles des nouveaux volumes, soubassement gris anthracite, ardoises noires.
 - La hauteur totale du bâtiment au faite sera augmentée de 22,5 cm.

L'annonce de projet est réalisée sur base de l'article suivant du Code du Développement Territorial : Art. D.IV.40 les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation.

Les écarts au permis d'urbanisation sont les suivants :

" Les matériaux de parement sont la brique rugueuse, la pierre de taille, les moellons, à l'exclusion de tout autre matériau de nature à rompre l'unité des constructions ou le caractère général de l'endroit. Les constructions isolées peuvent être peintes en ton clair "

Ici, les élévations seront recouvertes de crépi blanc.

La consultation du dossier se fera de manière électronique en adressant une demande par e-mail via l'adresse urbanisme@wavre.be. Une consultation des documents sur place pourra être organisée uniquement sur rendez-vous. Toute demande de rendez-vous doit être formulée par e-mail à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 7 au 21 septembre 2023 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@wavre.be.

A Wavre, le 28 août 2023